

LA COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON RECRUTE A TEMPS NON COMPLET 4H33 ANNUALISEES



DEPARTEMENT : DE L'EDUCATION ET DES PROXIMITES

DIRECTION : ACTIONS EDUCATIVES

SERVICE : EDUCATION

INTITULE DU POSTE : AGENT TECHNIQUE POLYVALENT H/F

CADRE D'EMPLOIS : ADJOINT TECHNIQUE

GRADE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE

Mission du poste : Assurer la surveillance des enfants sur le temps du repas et les missions d'entretien du restaurant scolaire.

ACTIVITES PRINCIPALES	FORMATION ET COMPETENCES REQUISES
<p>Distribuer les repas aux enfants, aider à la prise de repas dans le respect des consignes alimentaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité physique et affective des enfants ; - Pointer la présence des enfants ; - Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité dans les locaux et dans la cour ; - Identifier les besoins de l'enfant et s'adapter aux situations d'urgence ; - Repérer les troubles des conduites alimentaires et informer le référent de sites scolaires et périscolaires ; - Repérer les situations problématiques, savoir les gérer et informer le référent de sites scolaires et périscolaires ; - Aider à l'intégration des enfants ; - Avoir une attitude éducative : initier le respect de l'autre – respect de la nourriture - apprentissage du goût ; - Entretien des réfectoires, l'office et le matériel utilisé. 	<p>Formation : Formation dans le domaine de l'entretien des locaux – Bafa – Attestation de formation aux premiers secours</p> <p>Compétences techniques : Connaissance des règles d'hygiène des locaux nettoyés, connaissances des règles de sécurité. Connaissance sur l'encadrement et l'accompagnement des enfants</p> <p>Aptitudes personnelles : Patience – Sens de l'écoute – Excellent contact avec les enfants – Sens du travail en équipe – Sens des responsabilités – Devoir de réserve – Savoir rendre compte – Langage et tenue adaptés.</p>
ACTIVITES SPECIFIQUES	FORMATION ET COMPETENCES SPECIFIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le remplacement ponctuel de la responsable d'office ; - Possibilité d'affectation d'un site à un autre en fonction des besoins du service. 	

CONDITIONS D'EXERCICE

Rattachement hiérarchique : Rattaché au Référent de sites scolaires et périscolaires

Temps de travail : Temps non complet 4h33 annualisées

Actions sociale : Participation à la mutuelle – Adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) – Amicale du personnel

Contraintes particulières liées au poste : Port de la blouse et des chaussures obligatoires en restauration scolaire / tenue adaptée à l'encadrement des enfants / respect du protocole d'hygiène et de sécurité, respect des normes HACCP / congés à prendre en période de vacances scolaires / temps de travail annualisé sur l'année scolaire.

*Les candidatures accompagnées, d'une lettre de motivation et d'un CV, sont à adresser au plus tard le : **31 juillet 2024***

*Merci de bien vouloir rappeler sur votre courrier la référence de l'offre d'emploi suivante : **93/2024***

Soit par courrier à l'attention de :
Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Alençon
Direction des Ressources Humaines
CS 50362 – Place Foch
61014 Alençon Cedex

Soit par mail à l'attention de :
courrier@ville-alencon.fr

Pour tout renseignement contacter le service Recrutement & Formation au 02.33.32.41.20.

La Directrice des Ressources Humaines

Maud BORDERIE-MOULIN

En application du RGPD et de la Loi Informatiques et Libertés, tous les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données personnelles, pour exercer ce droit, veuillez nous écrire à l'adresse mail suivante : courrier@ville-alencon.fr ou par voie postale à CUA/Ville d'Alençon – Place Foch – CS 50362 – 61014 Alençon cedex, en indiquant le droit que vous souhaitez exercer et les données concernées.

Travailleurs handicapés : *Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.*